

ESLETTES

Présentation brève et synthétique des informations financières de la commune

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a inscrit dans le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) l'obligation de joindre au compte administratif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

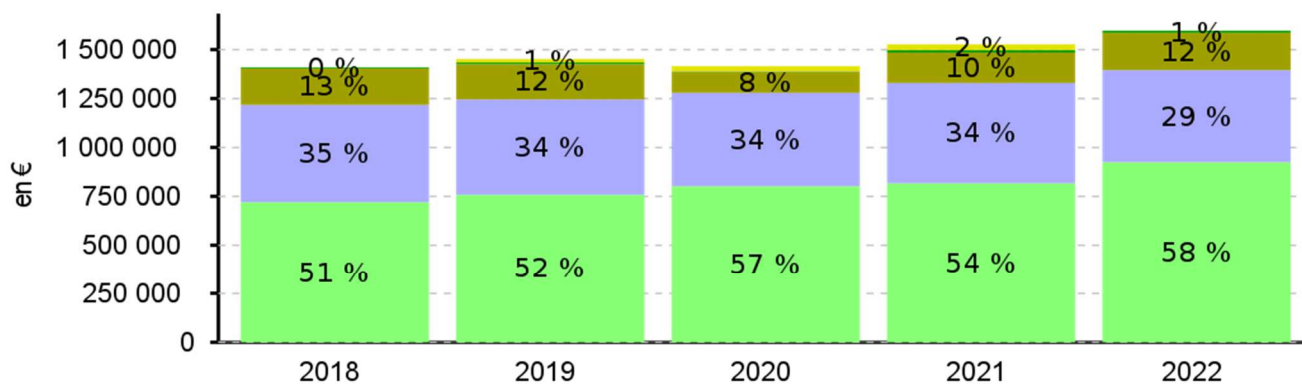
Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes)

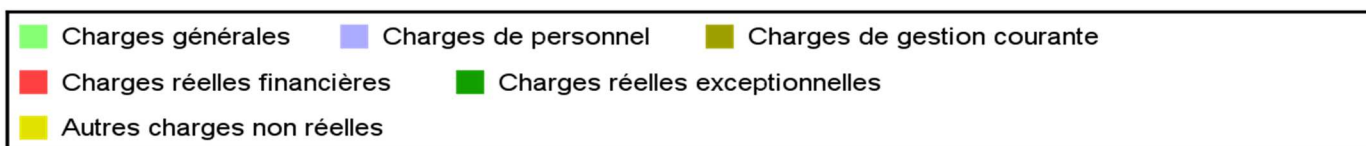
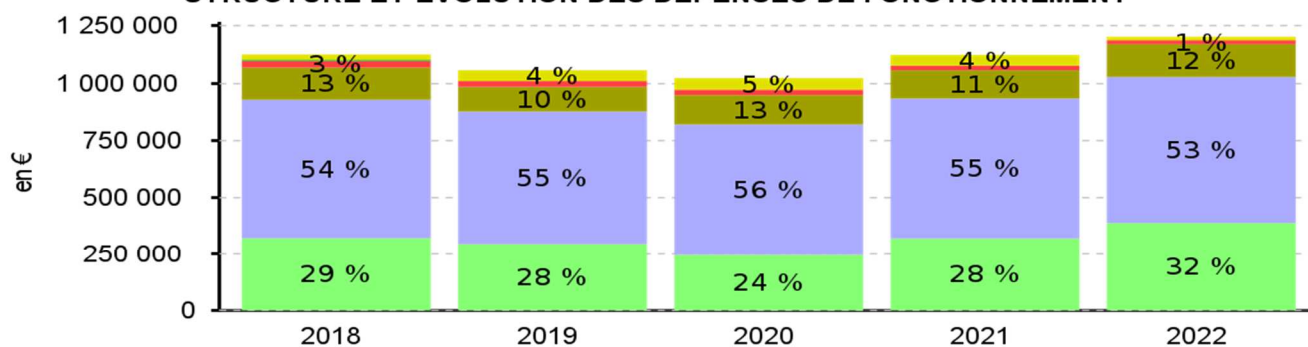
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ESLETTES	1 314 423,22 €	1 711 754,00 €	485 589,63 €	880 335,40 €
Total	1 314 423,22 €	1 711 754,00 €	485 589,63 €	880 335,40 €

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Ressources Fiscales	■ Dotations et participations
■ Ventes et autres produits courants non financiers	■ Produits réels financiers
■ Produits réels exceptionnels	■ Autres produits non réels

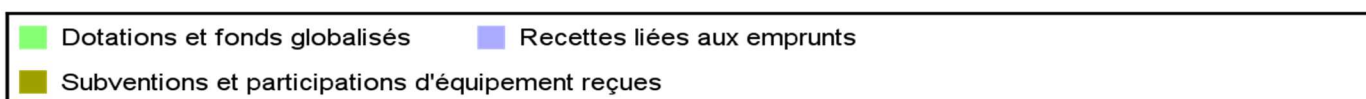
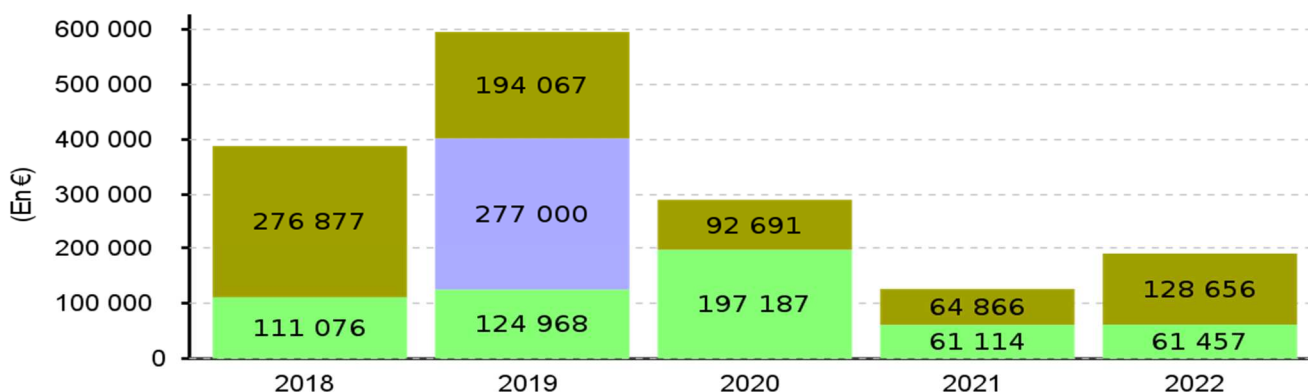
STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



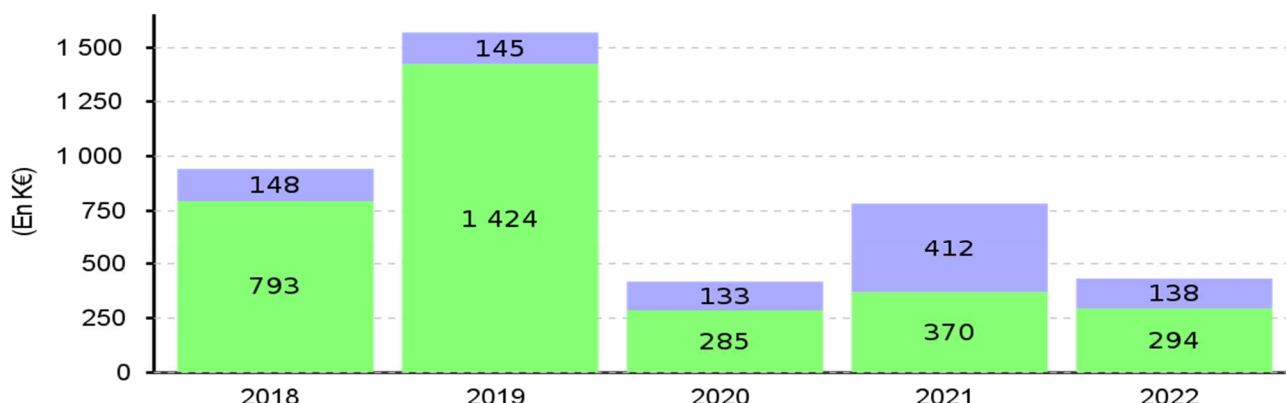
Fonctionnement

L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 397 330,78€. Il est à noter une augmentation des recettes fiscales par rapport à 2021, compensant la diminution des dotations. Les recettes des produits de services (restauration scolaire, garderie et accueil collectif de mineurs) ont retrouvé leur niveau d'avant pandémie.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Investissement

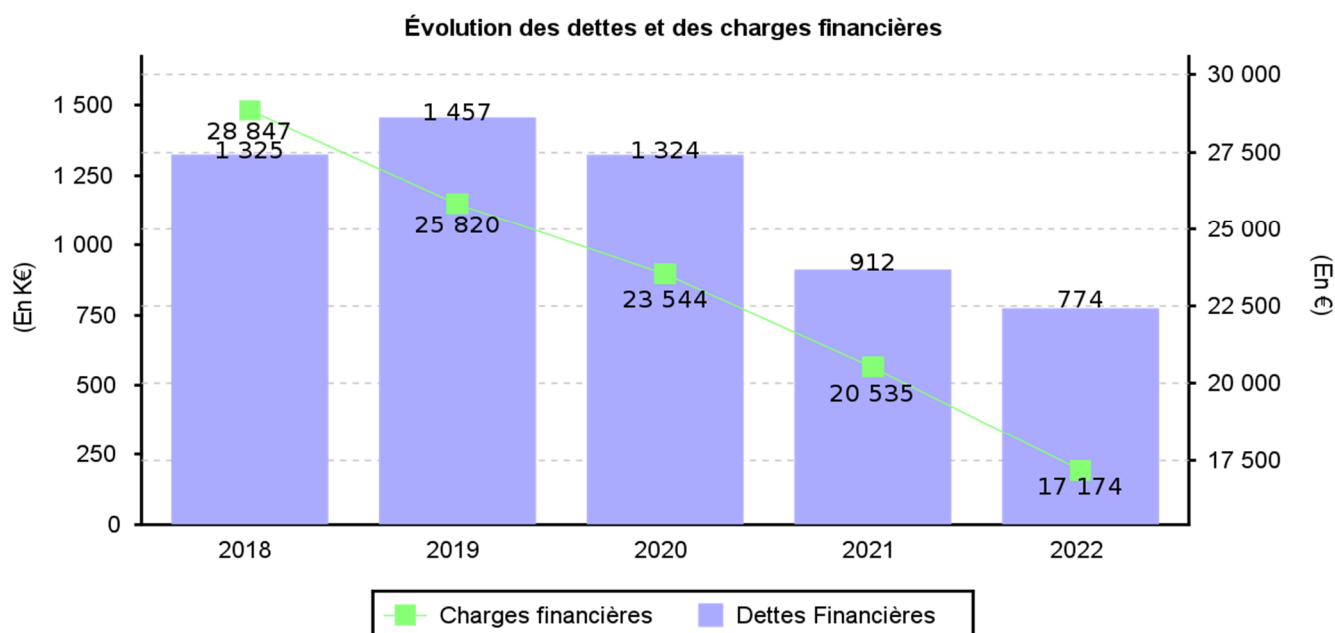
En 2022, le montant des dépenses d'investissement a atteint un montant total de 183 630,52€.

Pour l'essentiel, ces dépenses ont concerné les premières factures de frais d'études pour la rénovation et la construction de l'accueil jeunes (5 624€), les premières factures pour la refonte du site internet (3 230€), l'actualisation de la cartographie des cavités souterraines (3 600€), l'extension du réseau électrique pour le lotissement rue des Iris (20 607€)*, le changement des têtes de mats de l'éclairage public sur les axes principaux (34 118€), le changement de l'éclairage du stade (9 901€), le changement des lanterneaux à l'école (8 043€), l'installation d'une main courante sur l'escalier d'accès à la salle du conseil (3 420€), la mise en place de la signalétique verticale et horizontale sur les voiries (21 793€), l'acquisition d'un tracteur (52 500€), l'équipement informatique pour la sixième classe de l'école (7 007€), l'acquisition de mobiliers pour l'ouverture de la sixième classe (3 546€), le remplacement de matériels pour la cuisine du restaurant scolaire (3 151€), l'acquisition d'un adoucisseur au MILCOLOR (3 818€), l'achat de tablettes pour le pointage des présences au restaurant scolaire, à la garderie et l'accueil de loisirs (1 222€).

Pour financer ses projets, la commune a perçu du FCTVA (28 850€), de la taxe d'aménagement (32 607€) et des subventions (48 974€).

- Dette

La commune a remboursé le capital de sa dette à hauteur de 155 073,49€ et 17 174,77€ en intérêts. La dette de la commune s'élève à 773 856€ au 31/12/2022. La dette de la commune par habitant est de 473,31€.



L'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement ressort à 9,22%.

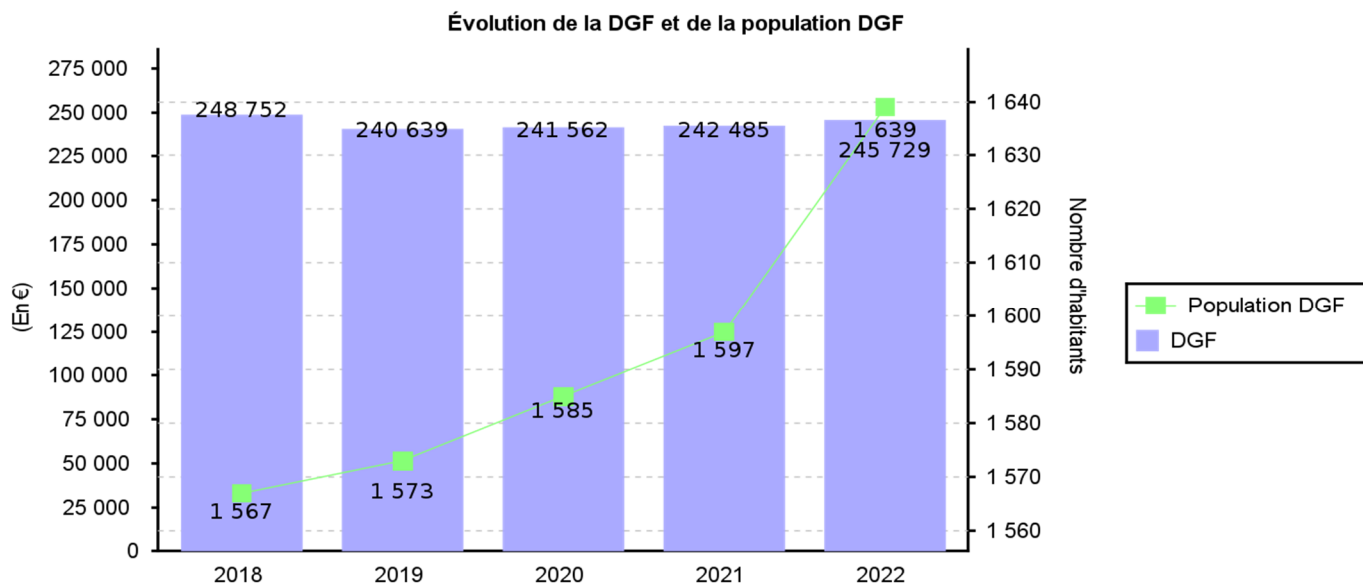
- Taux

Les taux d'imposition votés en 2022 sont les suivants :

Taxe Habitation	25,65%
Taxe Foncière Bâti (**)	62,68%
Taxe Foncière Non Bâti	84,40%

Il est rappelé que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012.

- **D G F** : Il est rappelé que la dotation de l'état a diminué de 22,85% entre 2013 et 2020, passant de 314 291€ à 241 562€ ; toutefois, depuis 2019, nous notons une très légère évolution de la dotation, passant de 240 639€ en 2019 à 245 729€ en 2022. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation de notre population.



- Subventions et participations versées

Subventions aux associations

Association Médico Educative Rouennaise (AMER)	150,00 €
BTP CFA Georges Lanfry	130,00 €
Centre Normandie Lorraine	200,00 €
Coopérative scolaire Ecole Claudine Guérin	400,00 €
Football Club du Nord Ouest	600,00 €
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	1 800,00 €
Foyer Socio Educatif Collège Eugène Noël	770,00 €
HANDI SUP	100,00 €
LA RECRE DES ECOLIERS	200,00 €
Les Amis du Livre	1 600,00 €
PAR-TAGE Espace horticole	65,00 €
PAPILLONS BLANCS	100,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
SSIAD	500,00 €
Secours populaire (SOLIDARITE UKRAINE)	2 000,00 €
Secours populaire	200,00 €
SOLEPI (0,20 X 1 635)	300,00 €

Le montant total des subventions versées aux associations s'est élevé à 9365€, y compris celle allouée au Secours Populaire à titre de solidarité vers l'UKRAINE.

(*) Pris en charge par le lotisseur

(**) Glissement taxe du Département vers la Commune depuis 2021